



LA FIBRE CHEZ VOUS



Sur la cartographie d'ALL Fibre, votre logement est identifié par une pastille :

- **VERTE** : La fibre est disponible à la commercialisation, reprochez vous de votre opérateur pour la suite des démarches.
- **BLEUE** : la fibre est en cours de déploiement et sera prochainement disponible.
- **ROSE** = votre logement est en zone de raccordement à la demande. Vous pouvez faire les démarches ci-dessous. Vous pouvez désormais effectuer votre demande. Le processus est détaillé ci-dessous.

1) Munissez-vous de votre IMB

A partir du site d'ALLFibre

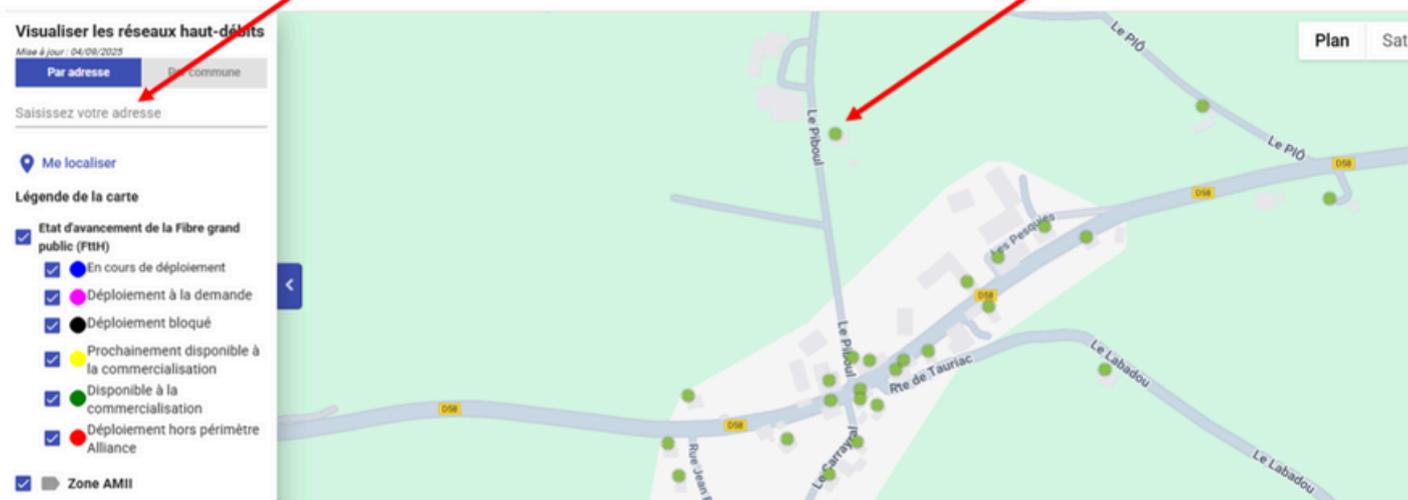
<https://alliancetreshautdebit.fr/eligibilite/>

1- Sélectionnez « Tester votre éligibilité »



2- Tapez votre adresse

3- Cliquez sur le point situé sur votre habitation



3- Une fiche apparait avec votre adresse

4- Cliquez sur [+ d'info](#)

5- Votre référence technique s'affiche, votre IMB est la partie en fluo vous la copier pour la communiquer lors de la demande

Référence technique : **IMB/12000/X/1234**



2) Effectuez votre demande en ligne

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur le site de l'opérateur en charge du déploiement de la fibre, Alliance THD.

Voici le lien pour aller compléter le formulaire de demande :
<https://alliancetreshautdebit.fr/ticketing-contactez-nous/>

Vous recevrez un mail de confirmation suite à votre demande en ligne.

Alliance THD disposera alors de 6 mois pour effectuer les travaux nécessaires afin que votre locaux (professionnels ou d'habitation) soient éligibles à la fibre.

3) Faites votre demande d'abonnement fibre

Une fois les travaux de la fibre réalisés, la fibre est enfin prête à la commercialisation. Vous pourrez à ce moment contacter le fournisseur d'accès internet de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre.

Nous vous encourageons vivement à initier cette démarche dès que possible afin de bénéficier du service fibre dans les meilleurs délais.